

# RALLI D'ANDORRA

ORDINO

15.16/IX

2012

REGULARITAT SPORT  
CLÀSSICS I GT

# RÈGLEMENT

## COL·LABORA

Club Blau i Blanc 2002  
Associació Andorrana de  
Vehicles Antics  
ECOÀ

Comú de Canillo  
Comú d'Ordino  
Comú d'Andorra la Vella  
Comú de Sant Julià de Lòria  
Comú d'Escaldes-Engordany

+info: [www.aca.ad](http://www.aca.ad)



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



Pyrénées Motors

ordino 'O

## 1. PROGRAMME HORAIRE

Date	Heure	Évènements	Lloc
03/07/12	09:00	Publication du règlement – Ouverture des inscriptions	<a href="http://www.aca.ad">www.aca.ad</a>
13/09/12	17:00	Fermeture des inscriptions	Automòbil Club d'Andorra
	17:30	Publication liste engagés	<a href="http://www.aca.ad">www.aca.ad</a>
		Présentation conférence de presse de l'épreuve	Pyrénées Motors -BMW
15/09/12	15:00	Ouverture bureau permanent – salle de presse	ECOÀ - Ordino
	15:00 a 16:30	Vérifications administratives	
		Vérifications techniques	Parking Camp de la Tenada
	16:30	1 <sup>ère</sup> Réunion commissaires sportifs	ECOÀ - Ordino
	16:45	Parution équipages autorisés à prendre le départ	
	17:00	Heure limite pour accéder au parc fermé	Parking Camp de la Tenada
	17:45	Livraison des carnets de route	
	18:00	Départ du 1 <sup>er</sup> participant au 1 <sup>er</sup> meeting	Musée Postal Ordino
16/09/12	22.40	Arrivée du 1 <sup>er</sup> participant au 1 <sup>er</sup> meeting	Parking Camp de la Tenada
	07:30	Heure limite pour accéder au parc fermé	
	07.45	Livraison des carnets de route	
	08:00	Départ du 1 <sup>er</sup> participant au 2 <sup>ème</sup> meeting	Musée postal - Ordino
	14:00	Arrivée du 1 <sup>er</sup> participant au 2 <sup>ème</sup> meeting- Final Ral-li	Parking Camp de la Tenada
	14:30	Publication des résultats – Ouverture du parc fermé	
	16:00	Remise des prix	Casa Musée d'Areny Plandolit

### 1.1 Panneau officiel d'affichages et bureau permanente

A partir de l'ouverture d'engagés, jusqu'au 14/09/12 à les 19.00 h

AUTOMÒBIL CLUB D'ANDORRA Babet Camp, 13 AD500 ANDORRA LA VELLA  
 Tel : (+ 376) 803 400 Fax : (+ 376) 822 560 mail: [aca@andorra.ad](mailto:aca@andorra.ad)

A partir de les 15.00h du 15/09/12 jusqu'à la fermeture de l'épreuve

ECOÀ (Esquí Club Ordino Arcalís) Xalet ECOÀ ORDINO  
 Tel : (+ 376) 344 375

## 2. ORGANISATION

### 2.1 Définition

2.2 La Commission Sportif de l'A.C.A., avec l'autorisation de l'Automòbil Club d'Andorra numéro RA001/2012, Selon le Code de la Circulation actuel, le règlement particulier et leurs annexes, organise une épreuve de régularité pour des véhicules Classiques et Grand Tourisme, appelée 41è Ral-li d'Andorra – Memorial J. Montes, catégorie nationale qui va se dérouler les 15 et 16 de septembre de 2012.

### 2.3 Comité Organisation

Président : Sr. Josep M. CASES RIBALTA

Membres : Sr. Jordi SERRACANTA MARCET, Sr. Enric PUJAL TORRES, Sr. Jordi PASCAL MASSANA,  
 Sr. Carles PUIG SANCHEZ, Sr. Antoni RIBA SANSA, Sr. M. Ramon PLANELLAS ROMÀ.

### 2.4 Officiels du Ral-li :

#### Commissaires Sportifs :

Président

Mr. Raimon SALINAS  
 Mr. Jordi SERRACANTA  
 Mr. Toti SASPLUGAS

#### Secrétaire Commissaires Sportifs:

Directeur de course :

Mme. Berta LOPEZ  
 Mr. Andreu RIBOLLEDA

Coordinateur général:

Mr. Toti SASPLUGAS

Directeurs de course adjoints:

Mr. Jordi SERRACANTA

Directeur Adjoint sécurisé

Mr. Martí JUANALS

Directeurs Adjoints tronçons:

Mr. Marcelo ORCIANI

Mme. Nuri CABANES

Secrétaire coordinatrice :

Mr. Jacint SUBIRA

Vérifications administratives:

Mme. Berta LOPEZ

Mme. Edu DURAO

Commissaires techniques :

Mme. Antonia FABREGA

Responsables relations concurrents

Sr. Marcelo ORCIANI

Mr. XX



AUTOMÒBIL  
 CLUB  
 D'ANDORRA



Pyrénées Motors

ordino

Relations presse : Mr. Josep AUTET / JAS  
 Chronométrage et classifications : PDE-Racing

## 2.5 Les identifications des Officiels seront les suivantes:

Commissaires sécurisés: Gilet vert  
 Commissaires techniques: Accreditation  
 Commissaires de section Chronométré: Gilet jaune  
 Relation concurrents: Gilet rouge

## FORME GENERAL

## 2. CLASSEMENT

Le 41<sup>e</sup> Ral-li d'Andorra compte pour le Championnat d'Andorra d'Automobilisme et pour le Trophée Régularité en Andorre.

## 3. DESCRIPTION

Le Ral-li aura deux meetings, qui se dérouleront en deux jours et une section au Grandvalira Circuit qui se comptera sur une classification alternative à celle du Ral-li.

Nombre de meetings:	2
Distance totale des Sections Chronométrés:	<b>112,43 Km</b>
1 <sup>er</sup> meeting Sections Chronométrés:	72,14 Km
2 <sup>ème</sup> meeting Sections Chronométrés:	40,29 Km + 13 Km (Circuit)
Nombre totale de Sections C. Ral-li:	11+1(circuit)
Nombre de Sections différents:	6+1 (circuit)
Section Ordino:	13,00 Km
Section Rabassa:	11,08 Km
Section La Plana:	05,60 Km
Section Canillo:	12,89 Km
Section La Coma:	07,20 Km
Section Arcalís:	07,20 Km
Grandvalira Circuit	<b>13,00 Km</b> (15 tours)

## 4. VEHICULES ADMIS

Seront admis à participer tous les véhicules aux catégories du Championnat d'Europe de Ral-lis Historiques FIA avec les classes correspondantes.

**Catégorie 1:** Véhicules construits entre el 1/1/1931 et le 31/12/1957 et les Véhicules de tourisme et Véhicules GT, homologués entre el 1/1/1959 et le 31/12/1969.

**Catégorie 2:** Véhicules de tourisme (T), de tourisme de compétition (CT), de grand tourisme (GT) et de grand tourisme de compétition (GTS) des groupes 1,2,3 et 4, modèles homologués entre el **1/1/1970** et le 31/12/1975.

**Catégorie 3:** Véhicules de tourisme (T), de tourisme de compétition (CT), de grand tourisme (GT) et de grand tourisme de compétition (GTS) des groupes 1,2,3 et 4, modèles homologués entre el 1/1/1976 et le 31/12/1981.

**Catégorie 4:** Véhicules de tourisme (T), de tourisme de compétition (CT), de grand tourisme (GT) et de grand tourisme de compétition (GTS) des groupes 1,2,3 et 4, modèles homologués entre el 1/1/1982 et le 31/12/1986.

**Catégorie 5:** Véhicules construis entre le 1/1/1987 et le **31/12/1992**.

**Catégorie GT:** Véhicule de grand tourisme, sport o d'intérêt historique admis par l'organisateur

**4.2** Tous les Véhicules doivent accomplir le règlement technique du championnat et doivent être en parfait état pour circuler.

Le montage de carénage de protection inferieure et des fars complémentaires est autorisé.



AUTOMÒBIL  
 CLUB  
 D'ANDORRA



**Pyrénées Motors**

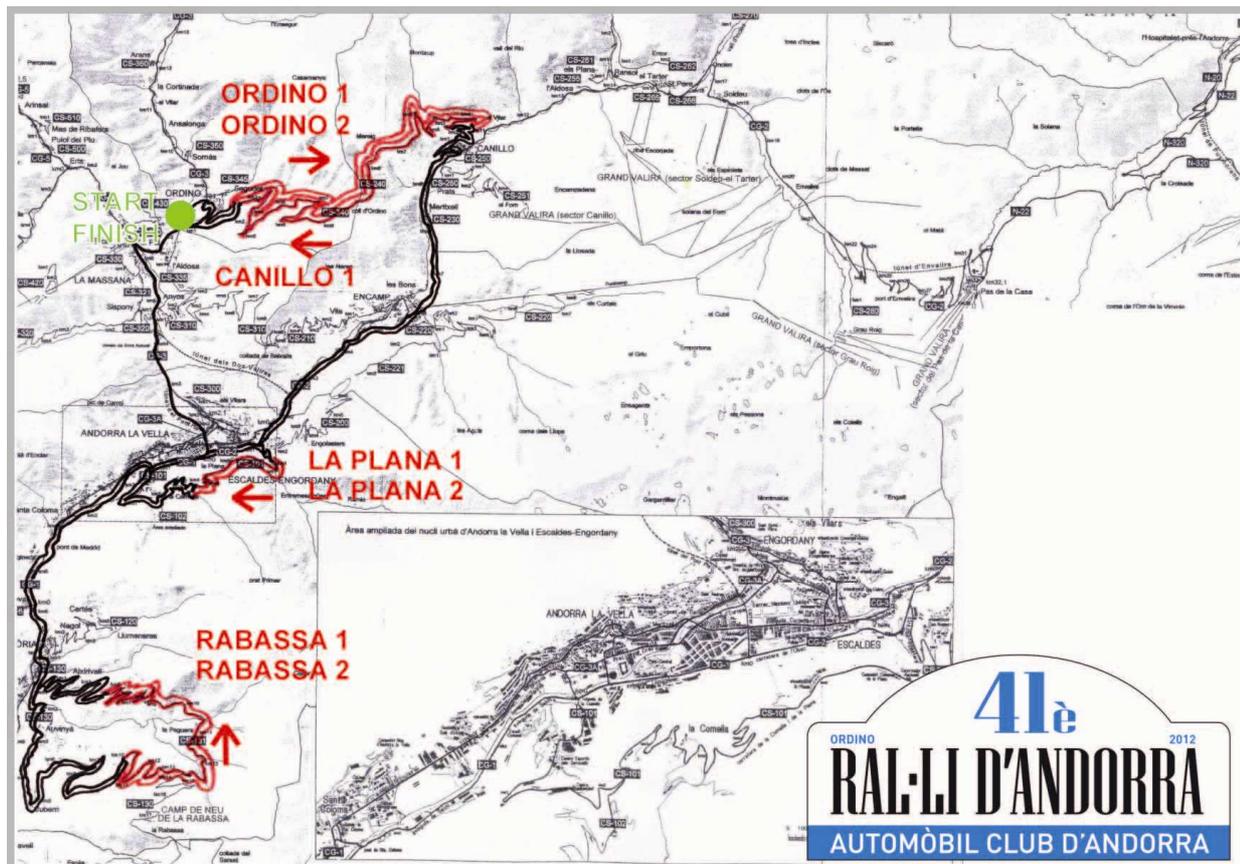
ordino **O**

## 5. ITINERAIRE

### Meeting 1

Samedi 15 Septembre 2012

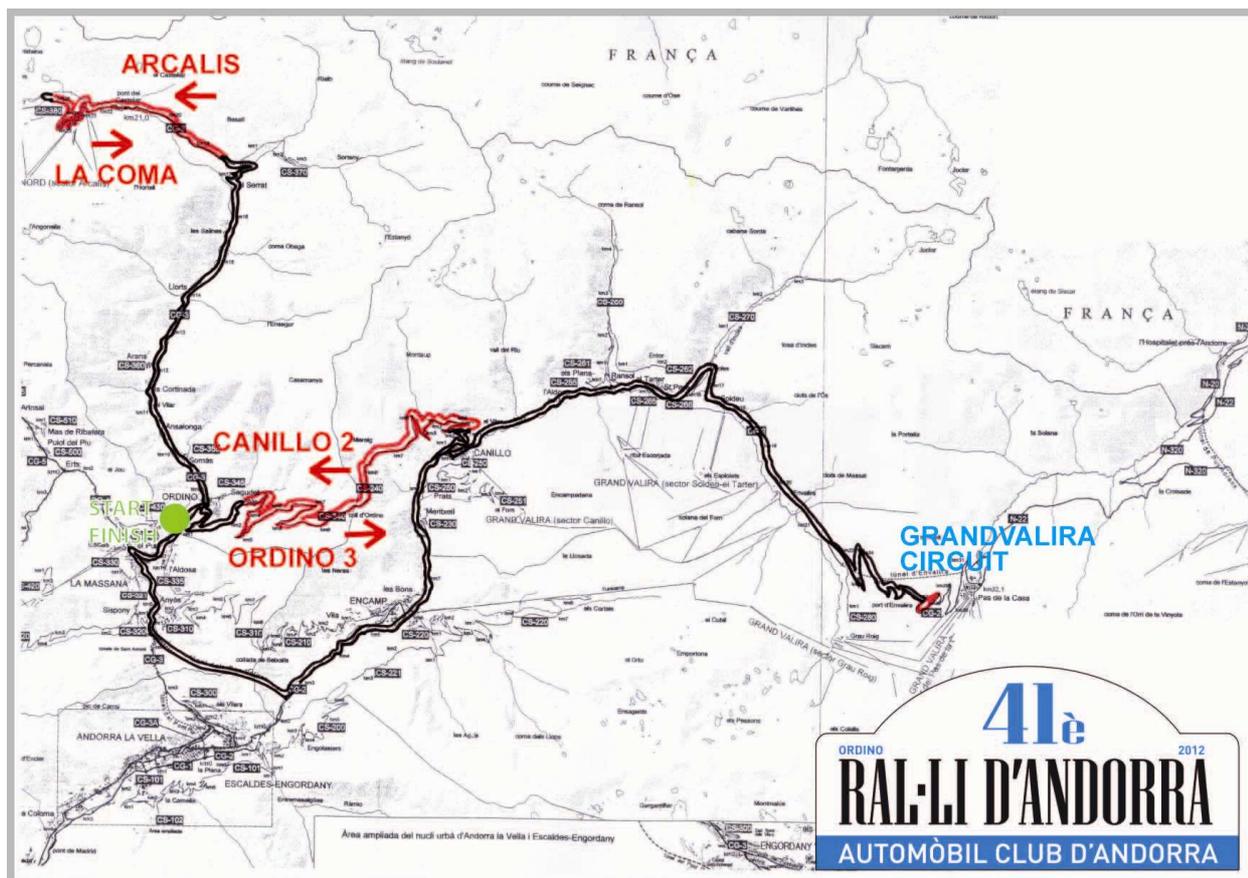
Trams: ORDINO 1, LA PLANA 1, RABASSA 1, ORDINO 2, LA PLANA 2, RABASSA 2, CANILLO 1



### Meeting 2

Dimanche 16 Septembre 2012

Trams: CANILLO 2, ARCALIS, LA COMA, ORDINO 3, GRANDVALIRA CIRCUIT



## 6. PARTICIPANTS ADMIS

- 6.1** Conducteurs avec permis circulation en vigueur et d'une licence FFSA en cours de validité FFSA et aux pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN en vigueur pour l'année pour la spécialité.
- 6.2** L'organisateur, éventuellement, délivre, si le pilote en a besoin, et aux vérifications administratives, une licence de régularité valide que pour cette épreuve, dans ce cas le pilote ne doit avoir aucune autre licence.
- 6.3** Seront admis les copilotes personnes adultes ou les personnes entre 12 et 18 ans avec l'autorisation écrite du tuteur.
- 6.4** Seulement les personnes engagées à l'épreuve (pilot et copilote) pourront occuper le véhicule.
- 6.5** Les engagés doivent respecter le Code de Circulation et le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les instructions des officiels et membres de l'organisation.

## 7. SOLICITUDE D'ENGAGEMENT – ENGAGEMENT

**7.1** Toute personne qui veut participer au 41<sup>e</sup> Ral-li d'Andorra, devront obligatoirement adresser leur demande d'inscription dûment remplie à partir le 03/07/2012 et jusqu'à 19.00 heures du 13/09/2012 au Secrétariat de l'épreuve.

AUTOMÒBIL CLUB D'ANDORRA  
**FAX: + (376) 822 560**

Babot Camp 13  
 el. + (376) 803 400

AD500 ANDORRA LA VELLA  
**mail: [aca@andorra.ad](mailto:aca@andorra.ad)**

Le paiement de l'engagement pourra être fait à la banque suivante:

CRÈDIT ANDORRÀ – Siège Sociale  
 Compte IBAN numéro: AD2000031101111652610101  
 Code Swift: CRDAADAD

Les coordonnées du copilote peuvent être fournies jusqu'au dernier moment et communiquer aux vérifications administratives.

**7.2** Le numéro d'engagés admis au Ral-li est de **80** équipages, sélectionnés sur les engagements reçus dûment remplis et payés. Le comité organisation pourra refuser des engagements et obligatoirement rembourser les droits d'engagement.

## 8. DROITS D'ENGAGEMENT ET ASSURANCE

<b>Droits d'engagement</b>	<b>140€</b>
compris:  Droits d'engagement + Road-Book + plaque et 2 dorsales + dîner (pic-nic) samedi + petit déjeuner dimanche.	
<b>Droits d'engagement avec 1 nuit d'hôtel ***</b>	<b>195€</b>
compris:  Droits d'engagement + Road-Book + plaque et 2 dorsales + dîner (pic-nic) samedi + petit déjeuner dimanche + <b>hotel*** chambre double et petit déjeuner.</b>	

**8.2** La demande d'inscription ne sera pas acceptée au moins qu'elle aille accompagnée des droits d'engagement.

**8.3** Les droits d'engagement seront remboursés dans les cas suivants:

A) Engagements refusées. Dans le cas où le Ral-li ne se dispute pas, l'organisateur remboursera la totalité de l'engagement aux concurrents qui auront communiqué à l'organisateur d'abord à la publication de la liste des engagés.

B) L'organisateur remboursera le 50% de l'engagement aux concurrents qui par force majeure, dûment vérifié, ne peuvent pas venir et qui auront communiqué à l'organisateur avant les vérifications administratives.



AUTOMÒBIL  
 CLUB  
 D'ANDORRA



**Pyrénées Motors**

ordino **O**

8.4 La police d'assurance contractée par l'organisateur comprends des garanties exigées cette année par l'ACA.

## 9. PUBLICITÉ

Les concurrents qui auront accepté la publicité de l'organisateur, devront réserver les emplacements suivants:

- Publicité obligatoire: Portes devant, droite et gauche
- Plaque Ral-li adhésif : Capot devant

## 10. RESPONSABILITÉS COMPROMIS DES EQUIPES

**10.1** Les participants doivent répondre personnellement de leur responsabilité civile ou devant troisièmes personnes dégagees, les organisateurs n'ont pas de responsabilité découlant de l'utilisation du véhicule des dommages matériels ou corporels ou victimes qui peuvent être responsables, dans les sections de liaison, le simple fait de s'inscrire à l'épreuve.

**10.2** Les équipes sont tenues d'informer l'organisation de son abandon de l'épreuve ou de son intention de retirer par un appel d'urgence SOS au + (376) 344 375.

**10.3** Les équipes doivent résoudre tous les problèmes (pannes, piste, les perforations, le manque de carburant ...) pour leur propre moyens.

**10.4** L'organisation comprendra un véhicule "balayages" avec la fonction de transmission de l'information et de résoudre les éventualités.

## 11. MOYENNE ET REGULARITÉ

**11.1** Les équipes doivent répondre à la moyenne imposée par l'organisateur (selon cylindrée), ce qui pénalise à la fois avant et d'être retardé, mesurée en dixième de seconde dans les contrôles secrets des sections.

Dans la section de Grandvalira Circuit, l'organisateur donnera les directives à ce même moment.

**11. 2** L'équipe qui accumule pénalité mineure (autant à l'avance que en cas de retard) sera déclaré le plus régulier. La mesure sera avec "transpondeurs".

## 12. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le rallye se compose de secteurs fermés à la circulation régulière et les secteurs de liaison. Les sections qui déterminent régulièrement, avec les pénalités, le test final.

### 12.1 Sections de liaison

Dans les sections de liaison les équipements doivent être conformes aux dispositions du Code de la circulation, les commissaires sportifs peuvent immédiatement et "in situ" parvenir l'exclusion d'un équipe de l'épreuve devant d'un comportement non sportif ou dangereux observé dans ces sections, en particulier dans le passage des villages ou les villes.

### 12.2 Sections Chronométrées

Dans les sections chronométrées les équipes doivent satisfaire avec la moyenne choisie par eux conformément à la table, en respectant les limites fixées par Catégorie. Le support choisi doit notifier à l'organisateur lors des vérifications administratives.

La moyenne choisie peut être changé à la fin du meeting et en choisir une autre pour le prochain meeting, la communication du changement de moyenne doit se faire par écrit et doit être signé et livrée à l'organisateur signée dans le contrôle du temps à étape finale d'Ordino

Déplacement	Fins à 1.300 c.c.	De 1.300 à 2.000 c.c.	De 2.001 à 2.500 c.c.	Supérieur à 2.501 c.c.
<b>Moyenne minimale</b>	<b>50 km/h</b>			
	60 km/h	<b>60 km/h</b>		
	65 Km/h	65 Km/	<b>65 Km/h</b>	
	70 Km/h	70 km/h	70 km/h	<b>70 Km/h</b>

**12.3** La mesure sera utilisant des transpondeurs et / ou Commissaires de route.

**12.4** La gamme de sortie de chaque véhicule sera de 1 minute



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



**Pyrénées Motors**

ordino **O**

### 13. CONTROLES HORAIRE

**13.1** Un contrôle horaire sera établi au début de chaque section chronométré pour vérifier que les équipes suivent la route établie dans le road book et de déterminer les sanctions à appliquer à chaque équipe

**13.2** Le calendrier des contrôles sont déterminées par la "Carnet de Route".  
Les contrôles seront démantelés 15 minutes après le passage de dernier participant théorique.

**13.3** Dans le contrôle du temps sera un commissaire, qui attestera de la durée de chaque étape de la dorsale et enregistré sur votre itinéraire de conduite. Le dit registre sera définitif.  
L'équipe qui arrive plus tard dans le contrôle du temps, le commissaire accordera un temps nouveau départ, à partir de laquelle l'équipe devra faire le calcul pour satisfaire le reste de la tournée

**13.4** Chaque équipe aura à dépasser la bannière dans sa minute de Control Horaire (par exemple, si votre temps est la théorie 16h34'00", le '60 tel qu'il est compris entre 16h34'00" et les 16h34'59 "et si leur lorsque la théorie est 19h15'00 ", vous pouvez basculer entre 19h15'00" et 19h15 '59 ").

**13.5** Dans les contrôles pénalise à la fois les horaires d'avance (60 points par minute ou fraction de celle-ci), comme le retard (10 points par minute ou fraction). Toutefois, à la fin de chaque étape, ne pénalise que le retard à un taux de 10 points par minute ou fraction de celle-ci.

**13.6** Un retard de plus de 15 minutes à tout contrôle en temps conduira à une pénalité de 300 points.

**13.7** Dans le temps / s le contrôle de phase terminale peuvent être entrés avec l'avance.

### 14. ANULATION D'UN CONTROL HORAIRE

Si au contrôle Horaire, un 20% des équipes sont pénalisées en cas de retard ou d'avancement, ce contrôle peut être annulé par décision des Commissaires Sportifs.

### 15. AUTO-SORTIE AUX SECTIONS CHRONOMETREES

La sortie aux étapes chronométrés au système "auto - sortie" seulement l'équipe chargée de prendre la sortie au bon moment défini dans le «parcours de conduite» sera responsable, aucun commissaire sera responsable. L'équipe dispose de 40 minutes pour prendre la sortie (entre les 00 secondes et 40 secondes).

#### 15.1 Retard

Après la seconde 40 l'équipe ne prendra pas la section de sortie (sous peine d'exclusion) jusqu'à la fin du passage de tous les participants et un temps nouveau départ pour la route sera attribué par les commissaires une fois soit fait le passage de tous les participants.

Remis aux participants qui étaient un temps nouveau départ et d'appliquer une pénalité de 50 points.

#### 15.2 Dépassement

Aucune équipe ne peut sortir avant l'heure théorique (sous peine d'exclusion), la pénalité pour cette manœuvre sera de 10 points par seconde.

Cette heure n'est pas pris en compte dans le prochain «hors de contrôle», reste l'heure théorique de sortie

### 16. CONTROLES SECRETS

**16.1** Les contrôles situés dans les parties secrètes de la régularité est chronométré au dixième de seconde.

**16.2** On impose une pénalité pour dépassement et retard, mesurée au dixième de seconde aux contrôles secrets.

**16.3** L'équipe qui accumule pénalité mineure (par avance ou retard) annoncera la plus régulière

**16.4** Va s'appliquer le taux de pénalité d'un point par seconde, et un dixième de point pour chaque dixième de seconde.

**16.5** Chaque section chronométrée pourra avoir un maximum de 5 contrôles secrets dedans chaque section.



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



Pyrénées Motors

ordino

**16.6** Toute équipe qui ne passe pas par une étape de course pourra suivre dans l'épreuve par un appel d'urgence à l'organisation **SOS** au + (376) 344 375 dans un délai maximum d'une heure (par rapport à l'heure du début de la section) dans ce cas s'appliquera une pénalité de 600 points pour chaque contrôle secret omis.

**16.7** Il est interdit de s'arrêter dans un secteur chronométré, sauf pour cas de force majeure ou de l'échec et qui est expressément interdit de conduire en sens inverse par rapport au livre de route détaillée.

**16.8** Les autres sanctions sont des sanctions établies dans le paragraphe du règlement.

## 17. ITINERAIRE et CARNET ROUTE

**17.1** Un itinéraire est disponible pour les participants sur le site web: [www.aca.ad](http://www.aca.ad) Carnet Route sera livré à chaque participant avec la route, les contrôles horaires (CH), les secteurs et sections

**17.2** Le Carnet Route de conduite de la 1<sup>ère</sup> section sera livré à 17:45 h le samedi 15 Septembre à la fermeture du parc.

**17.3** Le Carnet Route de conduite de la 2<sup>ème</sup> section, sera livré à 19h45 le dimanche 16 Septembre à la fermeture du parc.

## 18. CONTROLS DE PAS

L'organisateur peut établir des contrôles de passage sur l'itinéraire du rallye, marqués avec une bannière, un visa sur le Carnet de Route sera obligatoire. L'absence d'un visa dans le Carnet de Route peut apporter une pénalité de 600 points.

## 19. CHRONOMETRAGE

### 19.1 Interruption d'une section

Si pour une raison quelconque, une section ne peut pas être faite par plusieurs équipes, par décision des Commissaires Sportifs un temps sera attribué à chaque participant.

### 19,2 Temps décerné par le Collège des Commissaires Sportifs

Si pour une raison quelconque le moment où un participant ne peut pas être chronométrée, le collège des Commissaires Sportifs prendra la décision la plus équitable et juste de lui allouer un certain temps, si définitive.

### 19,3 Manipulation du transpondeur

Toute manipulation du transpondeur ou à son fonctionnement implique l'exclusion de l'épreuve.

## 20. SECTION CALIBRAGE

L'organisation a désigné une section de la vérification des appareils de mesure sur la route entre les points de repère CG-3 km. 12,00 et 16,00 d'Ordino direction El Serrat. Cette section est décrite dans la documentation du résultat du test avec le kilométrage spécifié.

## 21. HEURE OFICIELLE

**21.1** L'heure officielle de l'épreuve sera assurée par l'organisateur à la sortie de contrôle du temps. Pendant le rallye, l'heure officielle sera le temps officiel d'Andorre - Tél. 157.

### 21,2 Heure entrée au parc fermé

Avant de prendre la sortie, les participants seront regroupées dans un parc fermé sur: Parking Camp de la Tenada - Ordino.

Les Véhicules pourront entrer dans le parc à partir de 12:00 à 17:00 h et le samedi, 15/09/2012 à partir de 19h00 jusqu'à 19h30 du dimanche, 16/09/2012



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



**Pyrénées Motors**

ordino **O**

## 22. PENALISATIONS

Tableau officiel des pénalisations à appliquer

### Tableau de pénalisations

Motif	Pénalisation
Pour avancer ou retard selon la moyenne choisie	1 point par seconde
Pour avancer ou retard selon la moyenne choisie chronométrée avec transponder	1 point par dixième
Dépassement sur un contrôle horaire	60 points par minute
Retard dans un contrôle horaire	10 points par minute
Ne pas respecter un contrôle horaire ou de passage (par chaque un)	600 points
Surpasser le 40% de la moyenne	Exclusion
Retard à l'auto-sortie	50 points
Dépassement à l'auto-sortie	10 points par chaque seconde
1 <sup>ère</sup> violation du Code de la circulation	500 points
2 <sup>ème</sup> violation du Code de la circulation	EXCLUSION
Par chaque minute en retard au Parc de Départ	10 points
Manque du visa sur le Carnet de Route d'un contrôle de passage	600 points
Perte ou modification du Carnet de Route	EXCLUSIÓN
Entrée en dans un Control Horaire en direction contraire à l'itinéraire	EXCLUSIÓN
Arrêter le véhicule et bloquer la section, la route ou devenir un danger	EXCLUSIÓN
Pas d'avertissement de l'abandon dans une section, à l'organisateur	EXCLUSIÓN
Comportement non sportif ou dangereux dedans une section	EXCLUSIÓN
Pas respecter les autres participants ou officiels	EXCLUSIÓN
Non livrer le Carnet de Route	EXCLUSIÓN
Abandon d'un membre de l'équipe	EXCLUSIÓN
Apportez dans le véhicule par une personne non autorisée	EXCLUSIÓN
Rentrer dans un C.H. 15' minutes en retard	EXCLUSIÓN
Porter "ouvreur" qui indique la situation du C.S.	EXCLUSIÓN
Assistance dans le village d'Ordino en dehors de la zone autorisée	EXCLUSIÓN

## 23. VERIFICACIONS / TRANSPONDERS

### 23.1.- Vérifications avant le départ et pendant l'épreuve

Toutes les équipes participantes, ou un représentant doit être présent avec son véhicule des contrôles prévus dans le programme de test selon le calendrier suivant

#### Vérifications Administratives

Aux vérifications administratives aura une vérification du: Permis circulation de la véhicule, de l'assurance obligatoire, ITV , permis conduire du conducteur, licence régularité o vitesse ou similaire.

Lieu: ECOA- Esquí Club Ordino Arcalís , Xalet ECOA - Ordino  
Date/heure: Samedi 15/09/2012 de 11:00h a 13:00h

#### Vérifications Techniques

Les véhicules doivent respecter la réglementation en vigueur de la circulation.

Aux vérifications techniques aura lieu un examen des pneus, triangles de signalisation, (2), gilets réfléchissants (2), le placement correct de chiffres et de la publicité obligatoire du rallye

Lieu: Parking Camp de la Tenada - Ordino  
Date/heure: Samedi 15/09/2012 de 11:00h a 13:00h

### 23.2 .- Transponders

Dans l'accès fermé au parc sera placé un "transpondeur" (avec un dépôt en espèces de 50 €) pour Véhicules qui auront satisfait les vérifications administratives et techniques.



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



Pyrénées Motors

ordino **O**

## 24. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

**24.1** Sera déclaré l'équipe gagnante qui accumule le moins de points, une fois combinés les sections de régularité et de sanctions.

**24.2** Suite à la publication des résultats est fixé à moins de 30 'pour toute réclamation (écrit avec un acompte de 300 €) après cette date se déroulera le classement final officiel.

**24.3** Les classements suivants seront établis

Classement général scratch classique	trophées du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement général scratch de GT	trophées du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement per Catégorie.	trophées du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement Trophée Amateur .	trophées du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement Trophée Grandvalira Circuit	trophées du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement Trophée Valls d'Ordino	trophées au 1 <sup>er</sup>
Classement Trophée AAVA – Club Blau i Blanc 2002 par écurie	trophée du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup>
Classement pour écuries	trophée au 1 <sup>er</sup>
Classement Trophée Memorial J. Montes	trophée au 1 <sup>er</sup>

**24.4** Les Trophées suivants seront établis :

### Trophée Amateur

Pour les équipes qui participent uniquement à l'original mesure sur le véhicule (compteur de vitesse et d'odomètre horloge-minuterie + tables de régularité), les participants doivent s'engager à ne pas utiliser tout autre type de dispositif de mesure de localisation (GPS, ordinateurs, les téléphones intelligents, Terratrip, la pyramide de l'électronique, les systèmes de Blunik ...)

### Trophée Grandvalira Circuit

Selon le Classement du section au Grandvalira Circuit.

### Trophée Valls d'Ordino

Selon les points accumulés aux sections d'Ordino1, Ordino2 et Ordino3.

### Trophée AAVA – Club Blau i Blanc 2002 pour écuries

Aux trois équipes les mieux classées enregistrés pour ce club d'après la somme des points des 3 meilleures équipes classiques Classement généraux

### Trophée pour écuries

Pour les écuries et/ou club mieux notés par la somme des points des 3 meilleures équipes dans la même équipe et / ou club au classiques Classement généraux

### Trophée Memorial J. Montes

La meilleure équipe comprenant des membres de la même famille (frères, père-fils, grand-père-petit-fils, oncle-neveu, mariage.

**24.5** Pour définir la prise en compte du Classement final sera donnée des points de pénalité pour chaque contrôle et les points de pénalité supplémentaires décrits dans ces règlements ou les règles du tournoi à la régularité Andorre. Le Classement sera par ordre de ponctuation de moins à plus.

Sera déclarée l'équipe championne qui obtient le score le plus bas et ainsi de suite.

### 24.6 Un match nul.

En cas d'un match nul au Classement final de l'épreuve sera résolu de manière séquentielle selon les considérations suivantes :

Le plus "0" a.

Le meilleur score a la première section.

Le meilleur score qui prend en étapes successives.

Le meilleur score au premier contrôle secret.

Le meilleur score qui prend en Secrets des contrôles successifs

**24.7** La remise de prix et trophées aura lieu à 16.00 heures du 16 de septembre de 2012 à:

Jardins de la CASA MUSEU D'ARENY PLANDOLIT – ORDINO



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



Pyrénées Motors

ordino **O**

## 25. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

**25.1** L'organisateur met en service les dépanneuses de sécurité dont la mission est de dégager la route pour les participants en cas de panné d'une véhicule. Toute autre dépanneuse demandée par les participants sera en charge aux participants.

**25.2** Les participants autorisent les organisateurs à faire usage de son nom et les images correspondantes, tout ce qui touche l'épreuve, et le droit exclusif de les utiliser.

**25.3** Le comité d'organisation a nommé en tant que juges des faits à tous les agents de l'épreuve.

**25.4** Pour toutes autres questions qui ne sont pas couverts par le présent règlement particulier sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

## 26. MESURES SECURETE

### Toutes les véhicules et participants.

- L'usage du casque est obligatoire par le pilote et le copilote dans les épreuves spéciales de régularité doit être homologué ou la validité a expiré et / ou autorisées par la liste publiée par l'ACA.
- L'utilisation obligatoire des ceintures de sécurité.
- Tous les Véhicules doit avoir des mesures de sécurité exigées par le Code de la route actuelle (triangles de signalisation, dossards réfléchissants, et ceintures de sécurité parfaites, etc.)
- Il est recommandé et peut transporter un extincteur à portée de main au moins 2 kg., Bien ancré à l'intérieur du cockpit.
- Il est recommandé et permet l'utilisation de harnais de sécurité au moins 4 points. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'approbation de la FIA, mais ils doivent avoir l'approbation de la route.
- Il est recommandé et permet l'utilisation d'interrupteurs pour couper l'alimentation.

## 27. PNEUMATIQUES

Il n'ya aucune restriction sur le type de pneumatique à utiliser, s'ils sont en parfait état pour une utilisation selon les règlements de la circulation.

Ces systèmes prennent en charge toutes les mesures, sauf pour les équipes inscrites dans le Trophée Amateur.

## 28. PARC D'ASSISTENCE et REMORQUAGES

**28.1** L'assistance est libre le long du parcours du rallye, sauf dans le centre de la ville d'Ordino.

**29.2** L'organisateur fixera un parc de travail ou assistance place au parking de l'École Andorra à Ordino, à tout autre endroit dans le village d'Ordino les véhicules d'assistance sont interdites.

## 29. APPROVISIONNEMENTS

Les approvisionnements d'essence peuvent être faits à n'importe quelle station d'essence qui sont sur la route de du Road-book.

Andorra la Vella, 30 juillet de 2012  
Le Comite organisation



AUTOMÒBIL  
CLUB  
D'ANDORRA



**Pyrénées Motors**

ordino **O**